

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .. ...  
**LYON**

**Dénomination :** ODICEO  
**Adresse :** 115 boulevard Bataille de Stalingrad 69100  
Villeurbanne -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 2000B01314  
**n° d'identification :** 430 130 393  
  
**n° de dépôt :** A2012/022181  
**Date du dépôt :** 14/09/2012

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale  
extraordinaire



4215398



4215398

**ODICEO**  
**Société Anonyme au capital de 275 000 euros**  
**Siège social : 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE**  
**430 130 393 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze,  
Le 6 Juillet  
A 8 heures,

Les actionnaires de la société ODICEO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au GOLF DE MIONNAY – Domaine de Beau Logis 01390 MIONNAY, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre GRAFMEYER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Laurent JOUFFRE et Monsieur Jean-Pascal REY, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Didier VAURY est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jacques MAUREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 499 actions sur les 5.500 actions ayant le droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le projet des nouveaux statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance,
- Adoption des nouveaux statuts de la Société,

- Nomination des membres du Conseil de surveillance,
- Confirmation des Commissaires aux Comptes dans leurs fonctions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier, à compter de ce jour, le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 :

Monsieur Pierre GRAFMEYER  
Demeurant 12 Chemin des Mouilles 69130 ECULLY

Monsieur Laurent JOUFFRE  
Demeurant 325 Chemin des Muriers 325 Rue des Muriers 38300 ST SAVIN

Madame Agnès LAMOINE  
Demeurant 7 Rue Romain Rolland 69330 MEYZIEU

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil de surveillance ainsi nommés ont fait savoir qu'ils acceptaient ce mandat et qu'ils remplissaient les conditions légales et réglementaires pour leur exercice.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confirme dans leurs fonctions Monsieur Jacques MAUREAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Gilles GRANJON, Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

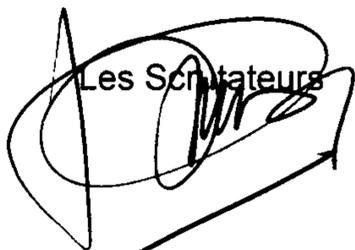
**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

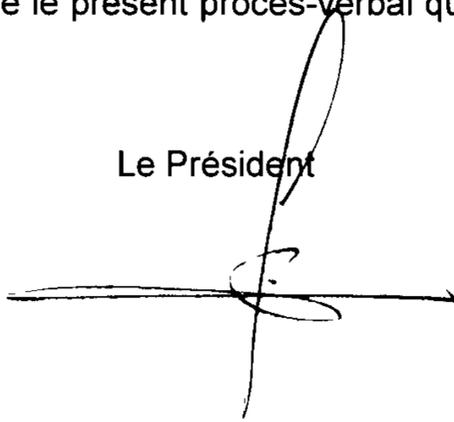
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Secrétaires  


Le Président

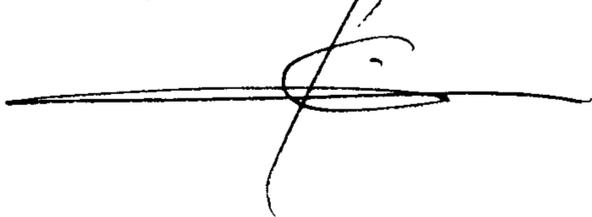


Le Secrétaire



« bon pour acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance »  
Pierre GRAFMEYER

*Bon pour acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance*



« bon pour acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance »  
Laurent JOUFFRE

*Bon pour acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance*

« bon pour acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance »  
Agnès LAMOINE

*Bon pour acceptation du mandat de membre du Conseil de Surveillance*

